

Ce document tient lieu de contrat et de règles de vie entre vous et le service de soins.

Principes fondamentaux auxquels vous souscrivez :

- ✓ Volonté personnelle d'entreprendre un parcours de soins adapté au traitement des addictions.
- ✓ Abstinence totale de prise de substances psychoactives non prescrites pendant toute la durée de votre séjour (alcool, stupéfiants, CBD toutes formes, psychotropes, traitements médicamenteux non prescrits).
- ✓ Interdiction d'introduire toutes substances psychoactives au sein de l'établissement.

Les temps de soins et d'activités thérapeutiques :

Votre présence sur les temps de soins et d'activités est **obligatoire**.

Ponctualité et participation active sont attendues.

Les repas :

Petit déjeuner : 7h45

Déjeuner : 11h45

Collation : 16h

Dîner : 18h45

Les repas sont considérés comme un soin, votre présence est obligatoire. Les repas sont pris en salle commune. **La nourriture périssable est interdite en chambre**, tout comme l'utilisation de vaisselle, cafetière, bouilloire, rallonge. **La livraison de repas est interdite.**

L'hygiène et la tenue vestimentaire :

✓ Une douche quotidienne ainsi que des habits propres et adaptés sont attendus. **Le service dispose d'une machine à laver** (produits de lavage non fournis).

Le respect du matériel et des locaux :

- ✓ Respect du bon état des locaux et du matériel et objets mis à disposition.
- ✓ Réfection lit et rangement de la chambre quotidien (selon l'état clinique).
- ✓ Toute dégradation vous sera facturée.

Le respect d'autrui et la sécurité des personnes :

Vous devez, en toutes circonstances, garder un comportement correct et respectueux. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée entre patients comme avec l'équipe de soins. A 23h30, présence en chambre obligatoire avec le respect du repos des autres patients. Les regroupements en chambre et les relations affectives et/ou relations sexuelles sont proscrites. Tout symbole ou attitude évoquant des consommations sont interdits (discours, vêtements...).

Le numérique : téléphone portable, ordinateur, console de jeux, tablette, liseuse :

Vous pouvez utiliser votre matériel numérique uniquement dans votre chambre ou à l'extérieur de l'unité. Il doit être éteint lors des temps de soins, de repas, d'activités et après 23h30. La réalisation de vidéos et/ou de photos est interdite. **Le service ne dispose pas de wifi.**

Tabac et vapotage, CBD :

Il est autorisé de fumer ou vapoter uniquement à l'extérieur de l'unité dans des lieux dédiés.

L'utilisation de CBD quelque soit sa forme est proscrite pendant l'hospitalisation.

Sorties, Visites et permissions :

- ✓ Les permissions ne sont pas autorisées sauf circonstance exceptionnelle avec avis médical.
- ✓ Les sorties sont restreintes à la terrasse et à la cour du service lors de la première semaine d'hospitalisation (nécessité d'une surveillance médicale importante). A partir de la deuxième semaine, après accord médical, les sorties sont autorisées uniquement dans l'enceinte de l'hôpital et en dehors des temps d'activités et de soins.
- ✓ Les visites ne sont pas autorisées la première semaine d'hospitalisation. A partir de la seconde semaine les visites ont lieu sur rendez-vous et limitées à une durée d'une heure en semaine et deux heures les week-ends. Vos proches prennent rendez-vous auprès de l'équipe de soins. Les visites ne peuvent avoir lieu sur un temps de soins ou d'activités. Les visites ont lieu en chambre ou dans l'enceinte de l'hôpital.

Inventaire personnel :

Un inventaire de vos affaires personnelles sera réalisé lors de l'admission et à chaque fois que l'équipe de soins le souhaite, en votre présence.

Les armes ou objets contondants sont interdits. Les produits d'hygiène contenant de l'alcool sont interdits en chambre. Certains objets pourront vous être retirés sur avis médical et avec votre accord. En cas de désaccord de votre part, l'hospitalisation pourra être interrompue.

Prise de substances et Contrôles :

- ✓ Il est formellement interdit d'introduire de l'alcool, du CBD ou des stupéfiants dans le service.
- ✓ Des contrôles de prise de substances sont réalisés lors de votre admission de façon à pouvoir adapter votre prise en charge médicale et éviter toutes complications en lien avec le sevrage. Pour autant, des contrôles pourront avoir lieu à tout moment de l'hospitalisation.

Objets de valeur :

Il est conseillé de venir avec le moins d'objets de valeur possible. Le service ne dispose pas de coffre (voir informations patients).

Le prêt, l'échange d'objets est fortement déconseillé. Le service ne pourra être tenu responsable de dégradation ou de vol de vos affaires personnelles.

Le patient s'engage à respecter la charte d'hospitalisation de l'URA ; le non-respect de cette charte est un motif de fin d'hospitalisation, une alternative de soin vous sera proposée.